

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
Du 4 février 2025**

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 4 février, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle foyer, sous la présidence de Monsieur GILLET Jean-Marc, Maire

Présents : Mr YOUNOUS Adep, Mme MANGE Cécile, Mr LELONG Gianni, Mme VITTU Marie-Pierre, Mr CROISY Richard, Mme GUSTAVE Dominique, Mme GILLARD Béatrice, Mr WAYER Frédéric, Mme LARCHEVEQUE Carole, Mme DEPOILLY Tiphonie, Mr WATTIER Pierre, Mr DONA Mario, Mr QUENEUILLE Sébastien et Mme D'AGOSTINO Tiphonie formant la majorité des membres en exercice

Absent : Néant

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Mme GILLARD Béatrice

Mr le Maire réitère ses vœux pour 2025 à l'ensemble des membres du conseil municipal pour cette 1<sup>ère</sup> réunion de 2025.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1) Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024
- 2) Création d'un poste à 15h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025
- 3) Création d'un poste à 20h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025
- 4) Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> mars 2025
- 5) Adhésion du groupement de commandes SDE 76, accord-cadre d'achat d'électricité et de gaz 2026-2029
- 6) Participation au SMUR de la Ville d'Eu pour l'année 2025
- 7) Demande de subvention au département de la Seine-Maritime
- 8) Convention d'adhésion au service de réparation de documents des bibliothèques de la CCVS
- 9) Composition de la Commission Communale des Impôts Directs
- 10) Point d'avancement des commissions par les vice-présidents

1) Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024

Mr DONA n'approuve pas ce procès-verbal, car sur le point n°9, il n'y a pas le détail des votes. Mr le Maire informe que ce n'est pas une obligation sur le procès-verbal mais que ce détail est sur la délibération envoyée à la préfecture. Mr le Maire rappelle que cette délibération a été votée à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Le reste des membres du conseil municipal présents à cette réunion approuve le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2024.

2) Création d'un poste à 15h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

Mr le Maire laisse la parole à Mr YOUNOUS qui explique que Mme OBRY a fait valoir ses droits à la retraite. Elle avait en charge le nettoyage de l'école et de la garderie. Il y a donc nécessité de la remplacer pour assurer la continuité du service. Mr le Maire rappelle que Mme OBRY a travaillé pendant 28 ans pour la commune. Il la remercie pour son travail et lui souhaite une bonne retraite.

Le poste créé sera aussi de 15h par semaine et annualisé pour prendre en compte les vacances scolaires. Mr DONA demande si le nettoyage de la nouvelle cantine est inclus dans ce poste. Mr le Maire répond que non et que le nettoyage de la cantine est toujours assuré par le personnel du SIVOS, comme cela est le cas depuis plus de dix ans.

## Conseil Municipal – séance du 4 février 2025

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, et le niveau de recrutement de l'emploi créé,

Vu le départ en retraite de Mme OBRY Denise au 1<sup>er</sup> février 2025.

Considérant la nécessité de remplacer cet agent pour effectuer les missions de nettoyage de l'école communale.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique titulaire à temps non-complet de 15h par semaine (horaires lissés) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, en raison d'un départ en retraite.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique titulaire à temps non-complet de 15h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux

Grade : d'adjoint technique :

- nouvel effectif : 3 (2 temps complet et 1 temps non-complet à 15h/sem)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessous
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

CADRES OU EMPLOIS	GRADE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur	1	Temps complet	37 h 30 min
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	1 1	Temps complet Temps non complet	37 h 30 mn 20h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise principal	1	Temps complet	35h
	Agent de Maîtrise	2	Temps complet	37h30 mn
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps non-complet	23 H

## Conseil Municipal – séance du 4 février 2025

	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps non-complet	15 h
	Adjoint Technique	2 1	Temps complet Temps non-complet	37 h 30 mn 15h (lissés)

### 3) Création d'un poste à 20h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

Mr le Maire laisse la parole à Mr YOUNOUS qui explique qu'un poste en CDD à 20h a été créé en 2023 puis prolongé d'un an à 25h en 2024 pour un accroissement d'activité assez important d'entretien avec la création de massifs, l'entretien de la RD 925 et du cimetière, le ramassage de tontes, l'entretien des bassins nouvellement créés. Cette charge de travail nécessite la création d'un poste de 20h permanent d'agent polyvalent pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments. Mme LARCHEVEQUE demande pourquoi on n'embauche pas directement la personne actuellement en CDD, Mr le maire répond que, justement, le but de la création de ce poste est la confirmation d'un accroissement d'activité récurrent ; que la création d'un poste est une étape administrative obligatoire et que tout le monde peut postuler pour ce poste. Mr DONA demande pourquoi ce poste est proposé à 20h et non pas à 25h. Mr le Maire souhaite maîtriser la masse salariale ; il veut dans un premier temps mettre ce poste à 20h et ensuite voir s'il y a besoin de faire évoluer. Mr DONA fait remarquer que 5h ont été enlevées et qu'une polyvalence a été rajoutée en plus au poste. Mme D'AGOSTINO est étonnée que l'on remplace un poste de CDD de 25h par un poste pérenne de 20h alors que l'accroissement d'activité est confirmé. Mr le Maire rappelle que ce poste pourra évoluer par la suite si nécessaire. Mr DONA trouve qu'il y a une incohérence entre la charge de travail supplémentaire et la diminution de 5h par rapport au CDD.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement de l'emploi créé,

Vu les contrats CDD réalisés en 2023 et 2024 suite à un accroissement de l'activité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent technique polyvalent au vu de la pérennité de l'accroissement de l'activité de la commune notamment de l'entretien des espaces verts

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique titulaire à temps non-complet de 20h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, en raison de la charge de travail accrue de l'entretien de la commune (espace verts et bâtiments).

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique titulaire à temps non-complet de 20h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux

Grade : d'adjoint technique :

## Conseil Municipal – séance du 4 février 2025

- nouvel effectif : 4 (2 temps complet et 1 temps non-complet à 15h/sem et 1 temps non-complet à 20h/sem)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessous
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

CADRES OU EMPLOIS	GRADE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur	1	Temps complet	37 h 30 min
Adjoint Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	1	Temps complet	37 h 30 mn
		1	Temps non complet	20h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise principal	1	Temps complet	35h
		2	Temps complet	37h30 mn
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps non-complet	23 H
		1	Temps non-complet	15 h
		2 1 1	Temps complet Temps non-complet Temps non-complet	37 h 30 mn 15h (lissés) 20 h

#### 4) Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> mars 2025

Mr le Maire laisse la parole à Mr LELONG qui explique que, comme les autres années, les tarifs vont évoluer en fonction de l'inflation et donne lecture des propositions des nouveaux tarifs.

Mr DONA déplore que les membres du conseil municipal n'aient pas de document de travail pour suivre l'annonce des évolutions des tarifs.

Mme D'AGOSTINO demande si c'est toujours l'inflation qui est prise en compte et pourquoi on ne prend pas le coût réel. Mr le maire explique que c'est le principe qui a été choisi depuis plusieurs années et cela évite aussi d'avoir des augmentations trop fortes certaines années.

Monsieur le Maire informe que l'augmentation du coût de la vie et l'inflation sont de l'ordre de 2,4 % en 2024. Il est proposé d'augmenter les tarifs communaux de 2,4 % pour 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 comme suit :

## Conseil Municipal – séance du 4 février 2025

Concessions cimetière (prix au mètre carré)	Concession de 15 ans Concession de 30 ans Concession perpétuelle	44 € 68 € 164 €
Concession cave-urne 1m <sup>2</sup> aménagée	Concession de 15 ans Concession de 30 ans Concession de 50 ans	198 € 324 € 574 €
Dispersion des cendres jardin du souvenir	Sans plaque Avec plaque	Gratuit 62 €
Columbarium (case pour deux urnes)	Concession de 15 ans Concession de 30 ans	512 € 820 €
Droit de place (par jour d'occupation)	Occupation régulière ou occasionnelle	25 €
Location salle polyvalente	Associations communales : sans cuisine avec cuisine	75 € 153 €
chèque de caution à la réservation : 166 €  forfait ménage : 62 €	Contribuables d'Etalondes <u>Vin d'honneur</u> : *Tarif hiver : <b>190 €</b> (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : <b>144 €</b> (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : <b>98 €</b>	Non Contribuables d'Etalondes <u>Vin d'honneur</u> : * Tarif hiver : <b>276 €</b> (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : <b>230 €</b> (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * tarif été : (du 21/06 au 22/09) : <b>184 €</b>
coût du chauffage inclus dans le tarif de la salle	<u>Location 1 jour (en semaine)</u> *Tarif hiver : <b>253 €</b> (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : <b>206 €</b> (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : <b>160 €</b>	<u>Location 1 jour (en semaine)</u> *Tarif hiver : <b>389 €</b> (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : <b>341 €</b> (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : <b>295 €</b>
	<u>Location week-end (2 jours obligatoirement)</u> *Tarif hiver : <b>506 €</b> (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : <b>414 €</b> (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : <b>320 €</b>	<u>Location week-end (2 jours obligatoirement)</u> : *Tarif hiver : <b>663 €</b> (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : <b>571 €</b> (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : <b>478 €</b>

### 5) Adhésion du groupement de commandes SDE 76, accord-cadre d'achat d'électricité

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine de la Commune d'Etalondes

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergies et de services associés,

## Conseil Municipal – séance du 4 février 2025

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Etalondes d'optimiser ses achats en adhérant au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** l'adhésion de la commune d'Etalondes au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés
- **Décide** d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Maire de la commune d'Etalondes à signer la convention ci jointe,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Etalondes et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'Etalondes est partie prenante,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,

**Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

Mme D'AGOSTINO demande si l'adhésion au SDE76 ou à ce groupement de commande est payant. Mr le Maire répond que non car la commune est déjà adhérente au SDE76 depuis plusieurs années.

### 6) Participation au SMUR de la Ville d'Eu pour l'année 2025

Mr le Maire donne lecture du courrier de la Ville d'Eu demandant à la commune une participation au SMUR pour l'année 2025. Pour rappel, le SMUR est intervenu 9 fois à Etalondes en 2024.

Mr YOUNOUS rappelle que l'année dernière la commune a versé 528 € sur la base de 1055 habitants ; cette année nous sommes passés à 1101 habitants, la contribution sera donc de 550,50 €.

Mr DONA demande d'où vient la source du chiffre de 1101 habitants. Mr YOUNOUS répond que ce sont les chiffres officiels de l'INSEE pour 2025. Mr DONA conteste ces chiffres et dit que ce n'est pas possible que ce soient les chiffres de l'INSEE. Mr le Maire s'engage à transmettre à l'ensemble des membres du conseil municipal le document officiel de l'INSEE prouvant la véracité de ces chiffres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler la participation au SMUR de la Ville d'Eu pour l'année 2025 pour un montant de 0,50 € par habitant.

## Conseil Municipal – séance du 4 février 2025

### 7) Demande de subvention au département de la Seine-Maritime

Mr le maire informe le conseil municipal que pour les documents d'Etat-civil, notamment des registres, le Maire est responsable de la bonne tenue et de la conservation de ces registres. Selon le code du patrimoine, ces registres et les données qu'ils contiennent doivent être conservés dans des conditions garantissant leur sécurité. Actuellement, ils sont conservés dans une armoire qui ne ferme pas, accessible à tous et qui n'est pas coupe-feu. Mr le Maire ne peut pas prendre la responsabilité de garder ces registres de cette façon et propose au conseil municipal l'achat d'une armoire forte avec protection ignifuge et serrure à clé double panneton.

Le coût de cet achat est estimé à 2 268,00 € HT soit 2 721,60 € TTC suivant le devis proposé par la société SEDI Equipement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- s'engage à réaliser cet achat
- décide d'inscrire la dépense au budget 2025
- sollicite une subvention du département de la Seine-Maritime
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Mme D'AGOSTINO demande si ces registres sont numérisés. Mr le Maire répond que non. Les moyens de conservation sont une première étape, la numérisation est un projet futur mais cela est très coûteux et non subventionné à l'heure actuelle. La restauration des registres abimés est à l'étude.

Mr DONA évoque le local archives qui est humide et non protégé pour l'incendie et qu'il faut réfléchir à son aménagement. Mr le Maire va dans un premier temps faire un état des lieux et réfléchir aux meilleures solutions à apporter pour le stockage des archives.

Mr WAYER demande si la restauration du local archives peut être subventionnée. Mr GILLET répond que la difficulté première est l'accès et l'issue de secours, l'idée de déménager dans un nouveau local est à étudier. Une visite du local sera programmée. Mme LARCHEVEQUE évoque aussi la sécurité du local pour les agents.

### 8) Convention d'adhésion au service de réparation de documents des bibliothèques de la CCVS

Mr le Maire donne lecture d'une convention à passer entre la commune d'Etalondes et la CCVS pour le service réparation de documents des bibliothèques proposé par la CCVS.

Après lecture de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à ce service et autorise Mr le Maire à la signature de cette convention.

### 9) Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les 24 personnes suivantes pour être candidates à la Commission Communale des Impôts Directs, sachant que la Direction Générale des Finances Publiques n'en retiendra que 6 pour être Commissaires Titulaires et 6 pour être Commissaires Suppléants

- Monsieur CROISY Richard
- Monsieur BLONDEL Christophe
- Monsieur DEWAZIERE Eric
- Monsieur LEGRAND Alexandre
- Madame LARCHEVEQUE Carole
- Monsieur BRUMARD Alain
- Monsieur CORNET Claude
- Monsieur GIGNON Philippe
- Monsieur LELONG Dany
- Madame LARZET Valérie
- Monsieur GILLARD Xavier,
- Monsieur CHAVENTRE Anthony
- Monsieur MANGEOT Jacques
- Monsieur ROMAND Eric
- Madame BOULARD Annick
- Monsieur CISEK Jean-Pierre
- Monsieur DIDISSE Christian
- Monsieur LECOINTE Dario
- Monsieur YOUNOUS Adep
- Monsieur FIZET Christophe
- Madame KASPERSKI Marie-Thérèse
- Monsieur LELONG Johann
- Madame OBRY Christelle
- Madame COURVALET Pauline

10) Point d'avancement des commissions par les vice-présidents

Commission signalétique, sécurité, PCS : Mr WAYER annonce que deux points ont été soldés : faciliter la sortie du parking de la place en enlevant un poteau et installation de 3 radars pédagogiques (rue de la Vierge, rue du Doux-Mesnil, rue de Mancheville). Mr le Maire souligne que pour la rue du Doux-Mesnil, il s'agit surtout d'avoir une idée du trafic car la rue commence à se dégrader et il y a des problèmes d'écoulements d'eau. Mr WAYER informe que des devis pour l'installation de vidéosurveillance ont été demandés et après étude l'option de la location est privilégiée et sera proposée à la commission. En février, une réunion avec les habitants rue de la Vierge va avoir lieu concernant les priorités à droite. Une réflexion de solution de blocs de sécurité pour sécuriser l'accès aux terrains communaux et aussi lors des manifestations est en cours. La réserve citoyenne va être relancée, une réunion va être programmée en février. Mr DONA évoque 4 points sur la sécurité qui ne peuvent pas attendre : la présence de boue et d'eau au début de la sente piétonne de la RD 925, la signalisation routière relative aux passages piétons rue de la Vierge n'est pas conforme et aussi pour les stationnements, la signalisation de sens interdit et de changement de priorité au croisement entre la rue de Mesnil-Sterling et de la rue de Mancheville n'est pas installée, la présence de boue non-signalée à l'entrée de Mancheville venant du Tréport lors des fortes pluies. Mr DONA conclut « Voilà mes amis, démerdez-vous ! »

Commission communication, relations externes : Mme MANGE informe la création de la page Facebook de la commune intitulée « Commune d'Etalondes ». La mise en chantier du JDE a commencé pour une sortie avant le printemps. La cérémonie des vœux a rencontré un certain succès. Pour les futurs travaux, le gros dossier de l'adressage se finalise, l'étape du recensement des panneaux a été fait et le passage au conseil municipal sera la prochaine étape et s'en suivra une réunion publique avec les habitants concernés. L'édition de la feuille verte, la mise en place d'une boîte à idée se fera en mars et l'évolution du site internet se fera dans l'année.

## Conseil Municipal – séance du 4 février 2025

Commission vie associative, sport, fêtes, cérémonies : Mr YOUNOUS évoque le traineau du père Noël qui a été installé devant la salle des fêtes et qui a été un succès auprès des enfants. En partenariat avec la commission culture et la Renaissance, la Fête de la Musique va être organisée. La Journée du Patrimoine est aussi en cours de préparation avec d'autres commissions autour du thème de l'école. Autre nouveauté, la mise en place en septembre d'un forum des associations, chaque association a été rencontrée. Reconduction pour la troisième fois de la fête du village.

Commission culture, patrimoine communal : Mme GILLARD informe qu'ont eu lieu « Les nuits de la lecture » dont le thème le patrimoine normand a été choisi par la Médiathèque, tous les créneaux ont été remplis. En avril, un concours photo va être organisé, à l'occasion des 200 ans de l'invention de la photographie, ayant pour thème « Etalondes Insolite » qui va se dérouler en deux temps. Pour commencer, un atelier de conseils de photographie aura lieu à la médiathèque avec une mise en pratique pour déboucher sur le concours ouvert aux habitants et extérieurs. Les photos seront exposées pendant un mois à la médiathèque et les habitants décerneront les lauréats. Les photos retenues seront exposées dans les bâtiments communaux pendant un an. La fête de la musique se déroulera sur plusieurs jours. Le mardi 17 juin, une accordéoniste jouera dans plusieurs quartiers de la Commune. Le mercredi soir, un concert de musique classique aura lieu à l'église. Le jeudi un conte musical sera proposé aux élèves de l'école, en partenariat avec la Médiathèque. Le vendredi soir, le groupe de Musique Actuelle de l'Ecole de Musique du Tréport composé, entre autres, d'habitants de la commune proposera un concert. La fête de la musique se terminera le samedi avec plusieurs concerts sur la place du village, à partir de 16h. Mr GILLET précise qu'un livret culturel a été créé par la commission et mis à disposition des habitants.

Commission environnement, fleurissement, déchets : Mme VITTU informe que les jardinières de la place ont été refléuries. La réfection du point de tri de l'impasse Carbonnier a été effectuée avec l'apport de nouveaux conteneurs mais toujours insuffisant, une réflexion d'organisation de ce point de collecte va être mise en place avec la CCVS. Le problème de collecte au clos en décembre était dû au changement de prestataire de ramassage ce qui a entraîné des problèmes de mise en place des tournées. Mais il existe toujours des problèmes au niveau du tri plastique, la CCVS en a été informée. Le problème du conteneur de tri de verre au niveau de la Pipe est évoqué à cause d'un stationnement de véhicule récurant devant ce point de collecte rendant difficile son ramassage. Mme LARCHEVEQUE demande s'il est possible de réfléchir à la mise en place de sacs pour le ramassage des déjections animalières. Mme D'AGOSTINO pense que le problème ne sera pas forcément résolu car c'est surtout un problème d'incivilité. Mr DONA suggère de mettre quelque chose à ce sujet dans le papier vert. Mr GILLET pense aussi à peut-être implanter plus de poubelles. Mr QUENEUILLE pense effectivement que c'est la première chose à faire. Mme VITTU informe aussi que la demande de remise en place du conteneur à verre à Mancheville a été faite et qu'il sera bientôt réinstallé suite aux travaux.

Commission bâtiments voiries, cimetière : Mr CROISY informe que la phase 1 des travaux de Mancheville est terminée, il reste les points noirs à traiter dont la surverse du bassin Joubert qui sera évoqué par la suite. Il y a un problème de stagnation d'eau sur le trottoir devant l'entrée d'une habitation, ces travaux vont être repris par l'entreprise. Les travaux au cimetière sont terminés, il reste à réaménager au niveau de la pelouse et des fleurs. Une étude est en cours pour l'aménagement de l'arrière de l'abri de condoléances. Dernier point noir, les passages piétons PMR, rue de la Vierge, qui doivent être contrôlés et suivant les résultats de ce contrôle, les travaux nécessaires seront réalisés.

Suite à l'exposé de Mr CROISY sur les travaux réalisés et à venir de la commission bâtiments, voiries, cimetière, Mr le Maire évoque le problème urgent qui est apparu au hameau de Mancheville suite aux travaux réalisés en fin d'année.

## Conseil Municipal – séance du 4 février 2025

Un tuyau de surverse de la cavée Joubert se déverse directement sur la voirie à l'air libre ce qui entraîne un écoulement très important d'eau dans les propriétés de la rue mais aussi des coulées de boue rendant difficile l'accès aux habitations voisines. Il existe aussi, à plus ou moins long terme un risque de fragiliser les fondations des bâtiments des riverains. Mr le Maire souligne que cette situation ne peut perdurer et qu'il est urgent d'enterrer la surverse et de l'amener par enfouissement vers la mare qui a été créée à cet effet.

L'entreprise V3D, maître d'œuvre de l'appel d'offre des travaux de Mancheville, indique que ces travaux peuvent être intégrés au budget et aux travaux de cette première phase grâce aux moins-values apparues à la suite de la réalisation des travaux.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'accepter la réalisation de ces travaux en urgence sans augmentation de la valeur du marché inhérente à la phase 1. Ces travaux représentent un coût de 35 589,29 € TTC.

Mr DONA ne s'oppose pas à ces travaux mais indique qu'il n'est pas possible de délibérer si ce n'est pas à l'ordre du jour. Mr GILLET souligne que cela fait partie du point sur les commissions et au vu de l'urgence de la situation propose de le faire voter dans ce point qui est à l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à engager ces travaux d'enfouissement de la surverse de la cavée Joubert vers la mare en urgence tout en restant dans l'enveloppe du marché de la phase 1.

Commission enfance, jeunesse, vie scolaire : Mme DEPOILLY informe que l'après-midi Halloween au mois d'octobre a été un succès avec la présence, également, de vacanciers. L'après-midi de Noël en partenariat avec La Renaissance a été apprécié avec un goûter et la distribution de cartes cadeaux. Le 18 janvier a eu lieu une réunion d'information sur le Conseil Municipal Jeunes avec la participation de 16 jeunes. Les élections auront lieu le week-end du 1<sup>er</sup> mars. Le 19 février aura lieu une journée des enfants en partenariat avec la Renaissance avec séance au cinéma et au retour jeux de piste, jeux de société et goûter en partenariat avec la Médiathèque à la salle polyvalente. Le 5 mars aura lieu un après-midi mardi gras, Mme DEPOILLY demande aux conseillers s'ils peuvent faire des crêpes. Le CMJ va participer au nom du nouveau restaurant scolaire.

Mr GILLET informe qu'un contact a été pris avec la SACEM pour avoir une solution à l'année pour la diffusion musicale lors de l'ensemble de ces manifestations.

Mr LELONG informe que le Président de la CCVS a évoqué une éventuelle augmentation de la taxe de collecte des déchets pour les entreprises.

Mr LARCHEVEQUE commence à avoir des contacts pour le repas et l'animation du repas des aînés du CCAS. Une reprise de contact avec les familles rencontrées en fin d'année par le CCAS sera faite en février.

Mr GILLET informe que les nids de poules sur la rue du Briquet sont du côté de la Ville d'Eu. Concernant les nids de poules sur la RD 925, ils ont été rebouchés par la Direction des Routes.

Mme D'AGOSTNO demande si un point sur le SIVOS est prévu. Mr le Maire attend de faire le point avec le Président. Cependant, concernant le problème avec le chauffeur de bus (comportement, vitesse...), un recadrage et un courrier ont été faits mais le problème persiste. Le SIVOS a décidé d'aller jusqu'au bout et a fait remonter les faits à la Région responsable des transports scolaires avec l'aide de la mobilisation des parents d'élèves.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21h10

Jean-Marc GILLET  
Maire

Béatrice GILLARD  
Secrétaire de séance

Liste des délibérations prises :

N°2025-02-01 : Création d'un poste à 15h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

N°2025-02-02 : Création d'un poste à 20h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

N°2025-02-03 : Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> mars 2025

N°2025-02-04 : Adhésion du groupement de commandes SDE 76, accord-cadre d'achat d'électricité et de gaz 2026-2029

N°2025-02-05 : Participation au SMUR de la Ville d'Eu pour l'année 2025

N°2025-02-06 : Demande de subvention au Département de la Seine-Maritime

N°2025-02-07 : Convention d'adhésion au service de réparation de documents des bibliothèques de la CCVS

N°2025-02-08 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

N°2025-02-09 : Point d'avancement des commissions par les vice-présidents